

ENCORE UTILE ?

[Questions et réponses](#) | [Présentations](#) | [Liens](#)

? Ronnen Desch ?

Depuis 2016 le Ronnen Desch réunit celles et ceux qui sont intéressés et/ ou concernés par les réfugiés et le défi de l'intégration en général. Lors de 14 plénières plus de cent personnes se sont retrouvées à chaque fois.

120 personnes

Les instances de dialogue se sont renouvelées par la loi du 23.8.2023 tant au plan communal que national par des commissions respectivement le Conseil Supérieur du Vivre ensemble. Pactes communaux et multiplication d'agents affectés à ces objectifs caractérisent la situation actuelle.

Dès lors la coordination du Ronnen Desch se posait la question de l'utilité d'une 15e plénière. La réponse: 120 participants à la plénière de Lorentzweiler.

Lire

[les participants](#)

[les questions](#)

[le logement](#)

[aller plus loin](#)

[un feedback](#)



Echos et Partage

En tant que destinataire de cette Newsletter n'hésitez pas à la partager avec des membres de votre association, de votre commission du vivre ensemble, de votre conseil communal.

Dans les pages à venir vous aurez un aperçu de ce qui s'est dit !



Bienvenue

Mot de bienvenue de la bourgmestre de la commune de Lorentzweiler **Marguy Kirsch-Hirtt** et remerciements aux organisateurs pour l'organisation de ce Ronnen Dësch.

La bourgmestre présente la commune <https://www.lorentzweiler.lu/>

Il s'agit d'une commune assez centrale dans le pays, disposant d'une position optimale, avec une bonne connexion des transports publics et des routes. Elle compte environ 4700 habitants et est composée de 6 localités (Asselscheuer, Blaschette, Bofferdange, Helmdange, Lorentzweiler et Hunsdorf). La population a fortement augmenté et elle est multiculturelle avec 80 nationalités différentes et 41% d'étrangers.

La commune s'est toujours distinguée par son engagement au niveau social et elle salue Raoul Schaff, le directeur de la CNDS <https://www.cnds.lu/>, dont la direction et le siège sont situés à Lorentzweiler. La structure de Nei Aarbecht (projet de la CNDS depuis 1986) et des structures d'habitation se situent également sur le territoire de la commune. D'autres projets existent également, comme p.ex. l'antenne de Help, un foyer de jour pour personnes âgées, ainsi que des structures pour les mères seules et leurs enfants et des mineurs réfugiés. Le CJR mesure d'activité professionnelle pour des personnes sans activités. Office social avec la commune Steinsel et une nouvelle asbl « Gudd Wunnen » a été créée. Il existe aussi un forum des parents et une commission du vivre ensemble et Mme la bourgmestre salue son président, l'échevin Alexander Frazer. Le pacte du vivre ensemble sera signé le 19 mai avec le ministre Hahn.

Aujourd'hui est une grande opportunité pour parler de l'hébergement des DPI/BPI. 34 communes proposent ce type de structures, mais la répartition n'est pas très équitable.



Un grand merci à la commune de Lorentzweiler qui nous a reçus, a offert le vin de l'amitié et réglé les frais de traduction orale directe

Serge Kollwelter de la part de la Coordination du Ronnen Desch: „ Nous n'étions pas sûrs qu'il y avait encore de l'intérêt ou un besoin, mais la présence de plus de 110 personnes est la preuve de l'intérêt général pour le RD.

De nombreuses structures de dialogue ont vu le jour depuis 2016 avec la nouvelle loi. Au niveau de la coordination, nous sommes tous des bénévoles sans lien hiérarchique. Tout le monde est donc invité à s'exprimer librement. Nous avons recueilli des questions que nous avons remis aux personnes concernées en vue de la séance de ce jour. De façon générale, il est aussi possible de poser des questions et de discuter avec un temps limite de 2 min

Une newsletter et un questionnaire seront par après distribués via e-mail. Merci aux co-organisateurs.“

Les participants

1/3 des communes présentes

- Biekerech,
- Bous - Waldbredimus
- Clervaux,
- Diekirch,
- Differdange,
- Echternach,
- Esch Alzette,
- Feulen,
- Grousbus-Wal,
- Helperknapp,
- Junglister,
- Kaerch,
- Kaerjeng,
- Lenningen,
- Leudelange,
- Lintgen,
- Lorentzweiler,
- Luxembourg,
- Mamer,
- Mertert,
- Merzig,
- Mondercange,
- Preizeredaukl
- Reckange /Mess
- Roeser,
- Rumelange,
- Schieren,
- Schifflange
- Schuttrange
- Stadtbredimus,
- Suessem
- Useldange
- Walferdange

Y étaient encore:

- Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil
- Ministère du Travail
- Ministère de l'Education Nationale
- ADEM
- Direction de l'Immigration
- ONA
- Syvicol

et encore

- DP
- Déi Gréng
- LSAP

sans oublier

- AIS
- Amnesty International
- ASTI
- CCDH
- CNDS
- CNS
- CEFIS
- CLAE
- Croix Rouge
- Digital Inclusion
- EFID
- FEDAS
- FSLUX
- Gutt Wunnen
- HUT
- Jardins des Possibles
- Life
- LUkraine
- Médecins du Monde
- OGBL
- OIKOS - Polygone
- OKaJu
- Ordre de Malte
- Passerell
- Piilux
- Ryse
- SINGA
- uni.lu

Les questions soulignées en jaune avaient été soumises au préalable aux responsables

Le programme gouvernemental stipule que " *le gouvernement organisera des cours de langues et de vivre-ensemble pour tous les demandeur.e.s de protection internationale. Ces cours seront obligatoires* »

Comment cette volonté „organisera“ , „ pour tous“ et „obligatoires“ va -t-elle se réaliser et à quelle échéance?

Nous voulions savoir où nous en sommes et quand ils seront organisés. Sont-ils réellement obligatoires ? Sont-ils suffisants. Que se passe-t-il si l'obligation n'est être assurée ?

Anne Daems (Ministère de la famille, des solidarités, du vivre ensemble et de l'accueil (MFSVA), responsable de la division du vivre ensemble interculturel) : Une partie de cours sont déjà en place. Le ministère de l'éducation est également impliqué. Les personnes qui arrivent au pays peuvent accéder aux langues à travers l'intégration linguistique. Celles qui n'y accèdent pas peuvent bénéficier de bons pour un autre cours (p.ex. INL). Il y a donc déjà une grande partie de mesures en place qui ne sont à ce stade pas obligatoires. Il existe cependant aussi un cours dit **DABBA**. Il s'agit d'un module basique avec des informations sur le fonctionnement du pays pour les nouveaux arrivants, adaptés à leur statut. Il existe également le module « Bienvenue au Luxembourg » en français et anglais (ancien PIA). Les supports de certains cours sont dans la langue maternelle des bénéficiaires. Concernant la question sur l'obligation, différentes pistes sont considérées et il faudra probablement revenir dessus lors du prochain Ronnen Dësch.

Laura Zuccoli (LFR): Selon des réfugiés, il n'y a pas d'obligation de résultats, mais une obligation de présence qui s'élève à 70%. Il n'y a pas d'évaluation détaillée, et les devoirs ne sont pas vérifiés.

Marco de Oliveira (MENJE) : Le seul critère actuellement en vigueur est effectivement le taux de présence pour les niveaux A1 et A2. Par après, les personnes peuvent être orientés à l'INL ou dans d'autres institutions où ils pourront utiliser les bons et être évalués. Actuellement, on ne vise qu'un niveau de base, dit niveau de survie.

Carisa Delgado (Ville de Luxembourg/service IBS) : La question de l'évaluation est également à l'ordre du jour, car il est important d'évaluer le niveau de chacun pour encourager l'engagement et l'intérêt des participants. La VdL reviendra vers le ministère à ce sujet.

Marco de Oliveira (MENJE) La certification dans ce domaine (langues) ne peut être émis que par l'INS. Dans ce sens, les efforts sont assurés pour atteindre le niveau, mais pas pour le certifier. Dans le système scolaire, la situation est différente, car il y a la possibilité de suivre la progression des élèves. En ce qui concerne la formation des adultes, les institutions manquent tout simplement de moyens.

Carisa Delgado (Ville de Luxembourg): Une évaluation non certifiante est proposés afin d'évaluer le niveau et d'apporter une certaine satisfaction aux bénéficiaires.

Laura Zuccoli (LFR): Il s'agit d'une question de motivation des personnes. Certaines sont frustrées. Il ne s'agit pas d'une certification, mais plutôt d'une évaluation du niveau. C'est également un point d'orientation pour les enseignants.

Serge Kollwelter (RD): « Le gouvernement **organisera** » et « les cours **seront** obligatoires ». Il ne s'agit pas de conditionnel, mais bien d'un engagement. Cours de langue : quelles langues ?

Marques de Oliveira (MENJE): Français, Luxembourgeois et Allemand au choix.

Anne Daems (MFSVA): Une partie des règlements et une directive sont sur la table pour le pacte européen sur la migration et l'asile qui devra être appliqué jusqu'en juin 2026. Des pistes sont en train d'être recherchées pour traiter le sujet en discussion. Les deux cours de langues et du vivre ensemble sans obligation ont des résultats assez intéressants avec un taux de participation à 77% en 2024. L'année précédente, le taux s'élevait à 84%, car les personnes hébergées à Esch, Ettelbrück et VdL étaient directement encouragées à participer. Les résultats étaient déjà très intéressants, même sans obligation.

Quels sont les moyens alloués par l'ONA aux communes pour mettre en place des hébergements pour DPI (appuis financiers, logistiques, etc)

Rui Fernandes (ONA) : Il s'agit d'une interaction entre 37 communes. Cela correspond à un tiers de la centaine des communes existantes. De façon générale, l'ONA et le ministre des tutelles sollicitent les communes afin de donner des explications sur la mise en place de telles structures. Une commune n'engage en principe pas de coûts. Ceux-ci sont assurés par l'Etat à travers différents moyens. P.ex. la construction de modules sur un terrain est attribuée aux collègues de l'administration du bâtiment publique qui assument les frais de construction. Au niveau logistique, l'ONA doit tout assurer (encadrement social, rénovation, nouvelle construction d'un module, des possibilités de cuisiner, etc.). Des conventions entre les communes et l'ONA sont également prévues (non obligatoire). Des échanges réguliers sont possibles avec les communes sur différents sujets (p.ex. éducation, vie sociale, etc.).

Un collègue du MFSVA : L'accord de coalition prévoit de répartir les DPI de façon équitable dans tout le pays. Le gouvernement actuel s'est engagé à contacter proactivement les communes (et non de façon obligatoire) pour atteindre les objectifs. Les communes doivent disposer des moyens nécessaires pour soutenir de tels projets. Certaines disent ne pas pouvoir assurer l'accueil des réfugiés pour le moment, mais peut-être pourront-elles le faire plus tard. Dans le cadre de la signature du pacte des communes, le ministre a échangé avec plus de 30 communes et a pris contact de manière bilatérale avec 20 autres afin d'envisager des perspectives dans ce secteur et d'inciter chaque commune à prendre ses responsabilités. Cet exercice va se poursuivre. Certaines communes s'investissent dans d'autres domaines et assument ainsi leurs responsabilités.

Raoul Schaaf (CNDS) : Comment se déroulent les démarches d'autorisation en sachant qu'il s'agit de procédures longues ? Quel est le taux de réussite auprès des communes en sachant qu'il y a potentiellement plus de 60 communes qui peuvent être concernées ? Des démarches ont déjà été entreprises. Dans ce sens, est-ce que nous nous situons plutôt dans le long terme et très long terme ou des candidats sont-ils prêts à démarrer prochainement ?

Chris Felten (MFSVA) Il y a de tout. Les responsables des communes étudient leurs moyens et une partie des communes veulent soumettre des propositions. Cependant, beaucoup d'aspects doivent être étudiés comme par exemple l'année de construction du bâtiment, le type de classement d'un terrain, etc. L'analyse sera par après transmise à l'administration des bâtiments publics qui devra procéder à une étude de faisabilité. Il s'agit d'une démarche que peut prendre 3 à 4 ans entre le moment de l'accord politique et la clôture de la construction d'une structure de 29 lits. En parallèle, le ministère essaie de trouver des solutions sur les sites où l'ONA a déjà des structures. Des projets d'urgence peuvent aussi être envisagés (type modules) mais la qualité risque d'en être amoindrie. Il y a donc des stratégies à court et à long terme. Les structures plus petites sont favorisées car elles facilitent l'intégration et le vivre ensemble.

Manou Flammang (FEDAS) : Quelles sont les raisons avancées par les communes qui ne veulent pas s'engager :

Réponse : Les communes ne disposent pas de structures ou de terrains à court terme. Le Luxembourg est dans une crise du logement et des logements abordables doivent également être construits, parfois de façon prioritaire. La scolarisation des élèves peut également être problématique pour certaines communes. L'ONA gère un quart des élèves.

Anne Staudt (Mertzeg) : que se passe-t-il avec les personnes lorsque les structures sont fermées ?

Rui Fernandes (ONA) : Les DPI seront relogés. Les personnes déboutées ou en situation régulière doivent retourner dans leur pays. Les personnes bénéficiant du statut (BPI) peuvent rencontrer des difficultés à trouver des logements à cause du marché du logement qui est difficile pour tout le monde et bénéficient d'une certaine tolérance. Un travail est fait avec les offices sociaux en vue de l'encadrement. Un groupe interministériel avec des communes se réunit régulièrement pour trouver des solutions.

Sylvain Besch (CEFIS) : Existe-t-il un plan pour les BPI qui réalisent des démarches de regroupement familial ?

Rui Fernandes (ONA) : Tout dépend de la constellation familiale (un enfant ou plusieurs). Il existe une section du relogement à l'ONA qui veille sur ces questions, mais cela reste au cas par cas, même si les équipes se montrent très attentives.

Suivre l'actualité du vivre ensemble au Luxembourg

Francine Closener (échevine de la commune de Mamer) : La commune de Mamer accueille beaucoup de DPI et de BPI (112 personnes). Un hôtel à Capellen avait été mis à disposition lors de la guerre en Ukraine et l'ONA l'a repris. Il est surtout important d'assurer le suivi des personnes, des structures et de la commune. Mamer possède une maison citoyenne qui est en contact permettant avec les DPI/BPI. Par exemple, l'hôtel a une cuisine mais ils ne peuvent pas cuisiner, ce qui est pourtant des important pour ces populations. Des cours de cuisine ont donc été organisés ainsi qu'un emplacement de jeux pour les enfants. Ce sont des occupations importantes et quelqu'un de la commune doit s'en charger. Il y a aussi un besoin en psychologue.

Chris Felten (MFSVA) : L'encadrement social est prévu et en cas de besoin les personnes sont réorientées dans les différents services. Le BPT a accès aux mêmes offres au niveau de la santé comme tout résident luxembourgeois. Il est donc encouragé d'en parler avec son assistant social qui guidera le résident vers les services concernés. L'ONA ne pourra pas envoyer des psychologues proactivement dans toutes les

l'équipement des foyers en cuisine dans le cadre de la responsabilisation des dpi / bpi: comment évolue le programme initié par ONA à ce sujet ?

Amélie GEISEN (ONA) : Il est vrai que beaucoup de personnes n'ont pas la possibilité de cuisiner, car des structures d'urgence ont dû être libérées, dont des hôtels (limitant les possibilités). Dans 70% des structures accueillant des DPI il n'y a effectivement pas de possibilité pour cuisiner. Les locaux ne le permettent parfois pas. Dans les structures où il n'est pas possible de cuisiner, les personnes peuvent utiliser le micro-ondes. Il existe aussi un programme de « cash for food » qui remplace l'épicerie sur roues (Heiko) ou les cartes Cactus prépayées. Les personnes peuvent ainsi s'acheter elles-mêmes des aliments et gérer leur budget. Les efforts sont faits pour qu'à long terme les personnes puissent cuisiner elles-mêmes, mais ce n'est pas toujours possible.

la participation des dpi/ bpi à la vie en foyer : une implication et responsabilisation par le biais de travaux communautaires rémunérés fonctionne-t-elle déjà, sinon est elle prévue et à quel „tarif“ horaire?

Marc Hayot (ONA - Service juridique) : Ce sujet avait été discuté lors de la transposition de la première directive accueil en 2013 et de la mise en place de la loi de 2015. Des questions avaient été posées concernant le travail au noir ou une potentielle concurrence pour le marché du travail. Le gouvernement avait décidé de ne pas rémunérer les activités pour des raisons morales afin de favoriser l'autonomisation et la responsabilisation. Les activités au sein des structures sont encouragées. La directive actuelle ne le prévoit pas non plus. Il est surtout important de réussir à intégrer les DPI et les BPI sur le marché du travail et dans ce sens, un travail étroit avec la direction de l'immigration est en cours.

Quant au Logement des DPI et BPI

Préservons la dignité humaine des réfugiés

A Lorentzweiler le [Lëtzebuerger Flüchtlingsrot – Collectif Réfugiés \(LFR\)](#), a mis en lumière les défaillances systémiques dans l'accueil des réfugiés au Luxembourg. Malgré un cadre légal censé encadrer l'hébergement et garantir la dignité humaine, de nombreuses structures d'accueil sous la supervision de l'Office National de l'Accueil (ONA) échappent aux normes légales d'habitabilité. Les constats sur le terrain révèlent des conditions d'hygiène préoccupantes, un isolement social, une gestion défaillante et l'absence de contrôle indépendant suffisant. La présentation a également mis en évidence une discrimination persistante à l'encontre des Demandeurs de Protection Internationale (DPI), qui, en étant exclus du statut de résident, se retrouvent dans une situation précaire les limitant de faire pleinement valoir leurs droits. En outre, il est particulièrement préoccupant que des **fonds publics** soient alloués à des structures d'hébergement (privées et publiques) qui ne respectent pas les normes minimales d'hygiène et de dignité au Luxembourg. Cette situation constitue un risque grave pour la santé publique et remet en cause l'usage responsable des ressources publiques. Parmi les recommandations du LFR figurent

- une détection de vulnérabilité et le respect des normes de base en matière de santé et d'hygiène assurée par des inspections annuelles indépendantes,
- une réduction des délais d'accès au travail permettant d'accélérer le passage au marché privé,
- une meilleure coordination avec les acteurs de terrain et la création d'une task force unie.

En conclusion, le LFR appelle à un dialogue structuré entre toutes les parties prenantes pour un accueil digne et conforme aux valeurs de vivre-ensemble du Luxembourg.

Interventions

Marc Hayot (ONA) : Il faut revoir la référence de la loi juin 2013. L'ONA reçoit souvent des photos. Nous ne pouvons pas interpréter les lois, c'est le mandat des tribunaux. Il est nécessaire d'accueillir les personnes de façon digne.

Danitza Greffrath (direction générale de l'immigration) : La loi actuelle prévoit une autorisation d'occupation temporaire (AOT) à J + six mois (les personnes peuvent travailler). Le test du marché a été aboli il y a quelques mois. Les personnes sont donc toutes employables ce qui a induit une augmentation des demandes AOT. Cependant, le facteur de l'alphabétisation joue un rôle crucial, car il est plus facile pour des personnes provenant de la Colombie que de l'Afghanistan ou de l'Érythrée d'apprendre l'alphabet et de devenir employables. Il n'est pas exclu que le délai pour accéder à l'AOT soit réduit à quatre mois dans le pacte immigration et asile.

Manou Flamang (FEDAS - fédération des acteurs sociaux) : Se dit intéressée par la « Task Force Unie ». De façon générale, elle regrette l'absence de suivi des réunions de l'année passée, malgré les relances régulières pour entamer le dialogue et souhaite connaître la position du ministère sur la suite à donner.

Chris Felten (MFSVEA) : Concernant l'application de l'accord de coalition, il est prévu de traiter les différents volets du parcours DPI/PBI. Un travail est en cours sur l'amélioration de la coordination des différents acteurs (qui intervient à quel moment du parcours, pour quelle responsabilité) et il y a aura des premiers résultats à la fin de l'année. **Des premières mesures concrètes pourront donc être présentées l'année prochaine.** Le travail doit d'abord s'effectuer au niveau interministériel. Une rencontre est prévue au mois de juin avec le LFR et prochainement l'ASTI. L'employabilité est par exemple un aspect important, et il est intéressant de faire un bilan des compétences dès le début du parcours du DPI, sans attendre la transition vers le BPI, afin de ne pas perdre plusieurs mois. Un autre volet concerne la transition du DPI vers le BPI qui n'est pas toujours évidente et nécessite un accès à l'office social ou une inscription au fond du logement, etc.

Manou Flamang : La FEDAS lance un nouvel appel en faveur du dialogue structuré et régulier, ce que la FEDAS assure avec tout le secteur social. L'objectif est de participer à la prise de décision. La FEDAS vise avant tout un dialogue constructif et commun pour faire avancer les choses. La FEDAS rencontre beaucoup de ministères et d'administrations et elle se réjouirait de pouvoir aussi rencontrer régulièrement l'ONA.

Gilles Hempel (RD AIS) confirme également le très bon dialogue utile entre la FEDAS et le ministère du Logement

Présentation de « Life asbl » par Nathalie Reuland

Il s'agit d'un projet de promotion de la colocation (Wunngemeinschaften - WG). L'asbl a dû travailler en urgence dans une période où les besoins d'hébergement étaient massifs. **Deux tiers des locataires sont des BPI.** Elle accueille également des couples et des familles. L'asbl se base sur les principes d'autonomie, de responsabilité et de solidarité. Au début, l'asbl était uniquement gérée par des bénévoles et elle a maintenant recours au GLS (gestion locative sociale). Il existe une bonne collaboration avec le ministère du Logement. L'asbl a acheté et rénové (avec travaux énergétiques) des maisons à travers le programme « Aide à la pierre ». L'asbl travaille toujours avec les communes. Certaines d'entre elles louent ou mettent à disposition des maisons. Nathalie lance un appel à l'ouverture pour soutenir de tels projets. Ils essaient de favoriser les populations mixtes mais la réalité actuelle est qu'ils accueillent actuellement principalement des BPI.

myrights.lu

Un annuaire des adresses utiles pour savoir qui peut aider pour la défense des droits

Le foyer de Molenbeek (Bruxelles)

Notes - validées par le Centre - d'une visite du foyer de Molenbeek de FEDASIL le 16 avril 2025 , serge kollwelter

Le foyer de l'avenue François Sebrechts à Molenbeek ancienne maison de retraite, abrite 350 personnes, originaires des différents pays et régions, pas d'Ukrainiens

Le **personnel** est composé de 55 personnes,

dont 7 assistants sociaux: chaque demandeur de protection a une assistante de référence – avec 1 chef de service

1 référent scolaire est à l'écoute des enfants scolarisés et de leurs parents,

1 médecin et 3 infirmier.es sont affectés à plein temps au centre et 2 secrétaires médicales. Dans d' autres centre il y a un médecin externe qui vient au centre quelques fois par semaine, mais il y a toujours un service médical dans chaque centre. Il y a aussi un psy externe qui vient 2 fois par semaine. Pour les autres soins, les résident reçoivent des soins à l'extérieur.

4 personnes responsables de la logistique

3 personnes sont à l'accueil 24/j pour un total de 16 – avec 1 chef-service

1 référent pour le contact vers l'extérieur (voisinage, visites, visites scolaires, etc)

2 techniciens

7 accompagnateurs de la vie quotidienne- avec 1 chef de service

1 directeur

2 directeur-adjoints

1 personne RH

1 comptable et 1 assistant

les 55 membres du personnel sont embauchés et salarié de Fedasil et sous l'autorité du directeur/directrice du Centre

le catering est fourni par une firme externe .

Il y a 2 micro-ondes à disposition pour réchauffer des plats. Faire de la cuisine eux même n'est pas possible dans ce centre. Il y a des centres FEDASIL où c'est quand même possible.

Les demandeurs de protection reçoivent un argent de poche de 8€/ semaine
Après 4 mois de procédure ils peuvent travailler TOUTE SORTE D' EMPLOIS
beaucoup trouvent des jobs Intérim

20 personnes par semaine sont impliquées dans des travaux communautaires pour lesquels ils peuvent se porter volontaires et reçoivent 2€/ heure. Il s'agit de travaux de nettoyage (des parties communes ?) de surveillance de la salle des ordinateurs, nettoyage des couloirs, vider les poubelles, nettoyage du réfectoire, donner des cours de sports dans la salle de sport, servir la nourriture,

Une fois qu'une personne a obtenu le statut il doit quitter le centre dans les 2 mois qui suivent en principe.

Ceux et celles qui travaillent doivent contribuer à Fedasil.

Un **Comité des sages** est constitué par des délégués de chaque ethnie, origine

Un appel à candidatures est lancé

Des candidats parlant français ou anglais

Des réunions régulières de ce comité des sages sont organisées avec la direction du centre.

Une consultation spécifique des parents d'élèves a lieu

Comme dans tous les foyers (une formule de Plaintes est prévue, y compris de façon anonyme. Des formulaires existent à cette fin .

Réactions

Réponse ONA Chez L'ONA il existe aussi un mécanisme de plainte par email ou une permanence téléphonique. Au Luxembourg, les gardiens sont formés aux premiers secours, appellent le 112 en cas d'urgence et ont une panoplie de responsabilités pour s'assurer que la cohabitation se passe bien dans les structures. L'ONA a également des administrateurs des sites qui se déplacent régulièrement sur les lieux et qui ont la charge de la coordination des prestataires sur place. **L'encadrement social est assuré par un assistant social ou un éducateur sur 50 personnes.** Les éducateurs assurent également le lien avec la commune, la commission du vivre re ensemble, les associations et l'école. Tout cela est prévu dans le cadre de l'encadrement social. Il ne voit pas de grandes divergences avec le modèle belge.

Marc Hayot (ONA) : De façon générale, les plaintes sont rares, il s'agit plutôt de revendications. Ils reçoivent aussi des courriers de compréhension. Les comités de porte-paroles sont prévus dans le cadre de la directive de 2013. Il n'y a jamais eu de revendication juridique engagée de la part des avocats des DPI/BPI sur cette question. Cependant, il y a déjà eu des rencontres entre les personnes hébergées et l'ONA pour discuter sur de recommandations, par exemple, le Wi-Fi ne fonctionnait pas bien dans un foyer, ce qui est important pour les échanges entre les personnes et leurs proches du pays d'origine, et des améliorations ont été mis en place.

Paul Engel (Bourgmestre Grousbus-Wal) : Il existe dans la commune Grousbus-Wal une structure pour réfugiés qui fonctionne très bien. Les personnes sont bien intégrées. Des contacts réguliers et des actions comme un atelier dans le cadre de la commission d'intégration, sont organisés. Les enfants sont bien intégrés dans l'école. Des cours d'appui sont organisés dans les maisons relais. Une entrevue a récemment eu lieu avec M. Fernandes pour réfléchir à l'élargissement de ce projet et poursuivre cette direction à l'avenir. La population a bien accepté ce projet, car il s'agit d'une petite structure. Les communes font de leur mieux, mais la situation est compliquée au niveau du marché du logement.

Paul Mangen (Bourgmestre Helperknapp) : Il rejoint les propos de M. Engel. La commune d'Helperknapp a fait la même expérience. Cependant, le transport des enfants via les bus et l'organisation des écoles n'est pas toujours évidente. Il regrette que des mineurs de 16 ans arrivent dans le pays, y soient formés et intégrés, et qu'après trois ans, alors qu'ils parlent parfaitement le français, ils soient renvoyés. De telles situations ne sont pas acceptables. L'office social lui a demandé s'il pouvait émettre une promesse d'embauche alors qu'il est convaincu que ce type de démarche n'a pas lieu d'être. Il s'inquiète également pour les jeunes filles, qui ont été victimes d'abus sexuels durant leur parcours, et souhaite les soutenir pour qu'elles puissent être soutenues, rester au pays et terminer leur scolarité. Le bourgmestre est disposé à mettre à disposition son propre logement. Il existe une faible chance d'assurer que la famille en question puisse rester au pays. Le risque d'expulsion ne concerne pas uniquement la fille mais également le fils, qui est scolarisé dans une école primaire et qui se trouve actuellement dans la maison du retour. Le garçon est bien intégré, parle parfaitement le français et fait beaucoup d'efforts. En ce moment, il n'a plus d'école, n'a plus de perspective, leur mère est psychologiquement instable et la sœur essaie de tout régler, veut étudier et faire des études de médecine, mais qui est à risque d'être renvoyée dans son pays.

Danitza Greffrath (Direction générale de l'immigration): Sans pouvoir aborder les dossiers individuels, elle précise que les personnes ne sont pas renvoyées dans leur pays d'origine, mais dans l'État européen ayant accordé l'asile. Le Luxembourg applique les règles européennes, notamment le règlement Dublin dans ce cas. Il existe cependant encore des possibilités de recours pour la famille, par exemple auprès du tribunal administratif. Il n'y aura pas de transfert tant que le dossier n'aura pas été traité et il reste des chances pour une issue favorable.

Présentation du programme « Gutt Wunnen » par Filipe Da Silva

Le projet « Gutt Wunnen » a été lancé en 2015 par l'Office social de Mersch avec un premier studio à Rollingen, dont la location avait été assumée par la commune. Les offices sociaux des différentes communes ont néanmoins rapidement constaté des difficultés dans la gestion de tels projets et ont décidé de mettre en commun leurs efforts. Six communes et deux offices sociaux ont signé un accord de partenariat pour créer l'asbl « Gutt Wunnen ». Il s'agit des communes de **Bissen, Mersch, Steinsel, Lintgen, Helperknapp et Lorentzweiler**. Cette asbl a permis de donner davantage de moyens au projet et d'étoffer le parc locatif, permettant ainsi plus d'options. Le projet est passé d'un agent en 2015 à huit agents en 2023 pour 86 logements accueillant 86 ménages. Ce n'est évidemment pas suffisant car il faudrait 133 logements supplémentaires. La collaboration des six communes constitue un atout considérable. Il est difficile de trouver des logements pour des personnes vivant seules. La colocation est une alternative, ainsi que les « Kaffiszëmmeren » mais représentent un défi en matière de gestion. Gilles Hempel lance un appel aux logements pour ce projet. Il suffit de s'adresser aux acteurs de la gestion locative sociale. Chaque logement vide est un logement en trop.

Quelles ont été les suites aux recommandations du rapport 2022 de l'OKaJu (Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher) concernant le logement

Charel Schmit (OKaJu) *La plupart des recommandations n'ont pas été mises* en oeuvre, ce qui est regrettable car cela a un impact négatif sur la qualité de vie et la dignité des enfants et des adolescents. Des injustices procédurales sont présentes dans la législation nationale. La réalité de la vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes ne fait pas suffisamment l'objet de considération dans les pratiques et les procédures prévues. Il reste finalement la question de la créativité juridique du législateur afin de permettre une plus grande humanisation des mesures prévues. Les enfants et les adolescents ne doivent pas disparaître derrière les procédures administratives.

Charel Schmit tient également à signaler qu'il est essentiel d'assurer le monitoring de la Wanteraktioun, car ils suivent cette structure depuis plus de deux ans. Des familles, des familles monoparentales et des mineurs y ont été accueillis parce qu'ils ont été expulsés des structures d'hébergement, et ceci pendant la période hivernale. Il est évident que la WAK n'est pas un cadre d'accueil pour les enfants et les adolescents.

Cette année, il a été constaté que des familles ont été accueillies à la WAK et que des personnes ont dû dormir sur le sol. Il est incompréhensible qu'au Luxembourg, des structures telles que les auberges de jeunesse soient vides en hiver alors que les besoins en logements sont aussi urgents. Il est inacceptable que des familles monoparentales se retrouvent à la rue comme cela a été le cas cet hiver. L'OKaJu rencontrera les différents ministères en date du 13 juillet 2025 afin de discuter sur les différentes problématiques. Les administrations des ministères doivent pouvoir distribuer des bons d'hébergement d'urgence. Les structures ne sont pas adaptées aux enfants.

Concernant le Kirchberg, les tentes d'accueil sont une honte pour le Luxembourg. Il s'agit d'une structure provisoire, existant depuis 2022 qui ne garantit pas la dignité des personnes et encore moins celle des enfants. L'ITM devrait pouvoir contrôler l'ensemble des structures et des hébergements sociaux et procéder à un audit et à un reporting de ces structures afin d'identifier les problèmes présentés ce jour par le LFR.

Le domaine des mineurs non accompagnés (MINA) relève de la compétence du ministère de l'Éducation. Il s'agit d'une structure de 12 places, dont le contrôle est assuré par le ministère et non par l'ITM. L'OKaJu a constaté que les foyers qui ne convenaient plus aux nos enfants, sont recyclés en tant que foyers d'accueil pour des MINA alors qu'ils ne sont plus en bon état. Une concertation sur les actions à mener devrait avoir lieu pour mettre en place un programme public de construction de structures modulaires. La situation actuelle constitue une violation des droits des enfants et une atteinte à leur dignité.

Au niveau alimentaire, l'information que la nourriture est jetée, n'est pas suffisante pour empêcher des améliorations dans ce domaine.

Chris Felten (MFSVA) : Nous concordons qu'une tente de 600 lits n'est pas optimale, mais sans cette tente, où est ce que les personnes seraient logées ? Il n'y a actuellement pas d'autres alternatives. Des efforts sont faits pour trouver des solutions et des modules ouvriront en 2026/2027/2028. L'afflux est resté élevé. L'ONA travaille de façon très active pour reloger des familles avec des enfants, qui sont prioritaires pour être évacués de la tente. C'est un fait que des structures d'urgence temporaires sont nécessaires. Il ne faut pas oublier que le Luxembourg est très solidaire. Nous avons le ratio le plus élevé de lits par habitants (un lit pour 83 habitants).

Laura Zuccoli (LFR) : Il existe plus de 25 projets sur le terrain concernant l'employabilité. Le LFR demande la mise en place d'une ligne rouge et souhaite intégrer la Task Force avec les associations ayant de l'expérience dans ce domaine. Il faudrait procéder à un screening afin que les personnes employables puissent trouver d'autres solutions et se construire une existence. Le LFR va prochainement lancer une conférence de presse au cours de laquelle il présentera l'ensemble de ces étapes.

Anne Staudt (Mertzig): Les communes doivent pouvoir trouver un chemin pour mettre en place de telles structures. Plus les structures sont petites, plus leur intégration sera facilitée. Il est clair que le bâtiment T (Bâtiment au Kirchberg qui accueille 1 200 réfugiés) ne permet pas l'intégration. Il faudrait viser une répartition solidaire des structures d'accueil afin d'en favoriser l'intégration.

Charles Schmit (OkaJu): Il faut une équité et solidarité au niveau des communes. La situation actuelle est désolante et il faut en sortir. Un programme de construction de modules temporaires et autres doit être mis sur pieds. Les structures vétustes doivent être remplacées.

Nadine Lang-Boever (Mertert) : Wasserbillig dispose d'une structure d'accueil pour les réfugiés où tout se passe bien. Un deuxième bâtiment est disponible et a été proposé plusieurs fois au ministère, mais sans réponse jusqu'ici.

Réponse: Si le bâtiment peut accueillir des mineurs non accompagnés, il faut en parler avec l'ONE.

Sylvain Besch (CEFIS) veut revenir sur deux sujets, la réforme de l'AOT (accès au marché du travail) et est-ce que le Luxembourg est prêt en ce qui concerne le développement des instruments prévus dans l'implémentation du pacte sur la migration et l'asile.

Réponse Le pacte doit effectivement être appliqué d'ici le mois de juin 2026, mais certaines échéances doivent être respectées bien avant, dont une première ébauche d'un plan de contingence était prévue pour le 12 avril 2025, ce qui a été respecté. Les autres mesures seront déposées à travers différentes législations au cours de l'automne ensemble avec le ministre de la Famille, celui du Travail ainsi tous les acteurs concernés. L'un des volets concerne justement le nouveau régime AOT, qui n'est pas encore finalisé et des mesures plus favorables sont prévues pour les personnes.



Présentation des activités modulaires de OIKOS Concept.

La société OIKOS Concept est une société fille de la société POLYGONE Sàrl dont le siège social se trouve à Mersch. L'objet de la société OIKOS Concept est la pose de bâtiments modulaires architecturés. Sous cette appellation architecturée, on retrouve des projets d'installations de crèches, de maisons relais, d'école, de Tiny House et d'habitat.

La société OIKOS Concept ainsi que la société POLYGONE ont déjà eu l'occasion, à de multiples reprises, de réaliser des projets modulaires provisoires et définitifs visant à loger des personnes en situation de réfugiés.

Les avantages reconnus d'un logement modulaire sont multiples notamment la rapidité d'installation, la mobilité de l'infrastructure ainsi que la possibilité d'augmenter et de réduire la surface d'occupation au sol rapidement.

Voici quelques exemples de solutions et d'habitats modulaires construits à l'attention des réfugiés ces dernières années sur le territoire luxembourgeois.



Pose de 3 TINY HOUSES Accueil de familles Ukrainiennes à Schifflange



Pose de Structures modulaires pour les étudiants ukrainiens à Schifflange



Structure d'accueil définitive pour réfugiés à Mersch



Mise en place d'une structure d'accueil modulaire provisoire pour réfugiés au Kirchberg



Saskia WOLF
Responsable de compte
OIKOS-concept



Tel. +352 26 26 22 | GSM +352 661 357 027
www.oikosconcept.com
www.oikosconcept.com
37, rue de la Gare, L-7205 Mersch

Réactions à la présentation de OIKOS

Charles Margue : Au vu de la présentation, pourquoi est-ce que les communes ne recourent pas plus souvent à ce type de solution. Depuis que ce type de modules existent, beaucoup d'écoles ont été construites. Au vu de la surcharge du bâtiment publique, est-ce qu'on ne pourrait pas solutionner les problèmes d'hébergement plus rapidement et efficacement.

Louis Pinto (bourgmestre Lintgen) : Il s'agit essentiellement d'un problème d'accès à des terrains. Il faut aussi être attentif à la population locale qui ne peut pas s'offrir des logements et le voir comme un sentiment d'injustice.

Serge Kollwelter (RD): Il s'agit de projets financés 100% par l'État, donc sans coûts pour les communes.

Gilles Hempel (RD - AIS) rappelle que chaque structure détenue par les pouvoirs publics échappe à la spéculation.

Nicole Kridel-Koch (Reckange/Mess) : Est-ce que ces types de modules peuvent être installés sur des terrains privés ? Gilles Hempel est favorable à cette idée, même sous la forme d'une gestion locative sociale. Il estime également que les structures modulaires ont un bel avenir devant elles.

Réponse: Le ministère de la Famille et l'ONA sont preneurs pour tout terrain pouvant être mis à disposition de façon temporaire. Si les communes ont des projets qui ne débiteront qu'au bout de trois à cinq ans, alors une telle solution pourrait être envisagée temporairement. Le modèle de Schifflange avait bénéficié d'une dérogation au PAG pour pouvoir permettre l'installation de ce type de projet.

Paul Mangen (bourgmestre Helperknapp) : Est-ce qu'il est possible d'obtenir une telle dérogation pour le Helperknapp ?

MFSVA: Il s'agit ici d'une initiative de la commune et non du ministère de la Famille ou de l'ONA. Il faut se concerter avec le bourgmestre de Schifflange pour de plus amples détails.



Ne gâchons pas les compétences des réfugiés

Etapas concrètes et indispensables pour l'intégration des réfugiés par l'accès au marché de l'emploi

Ronnen Désch 28 avril 2024



Dès l'arrivée : 6 à 12 mois

► Accueil, évaluation et reconnaissance des compétences

- Accès rapide aux services d'activation et d'intégration à l'emploi de l'ADEM
- Organiser des séances d'information sur le fonctionnement du marché de l'emploi
- Screening du parcours scolaire, professionnelle, des compétences
- Évaluation des attentes professionnelles en rapport avec les réalités du marché emploi



Au plus tard après une année

- libre accès à toutes les offres de soutien à l'emploi de l'ADEM sans distinction BPT -DPI
- programme de sensibilisation et d'incitation des employeurs à employer des réfugiés : formation RH, accès aux stage de professionnalisation aux mêmes conditions que les travailleurs handicapés/en reclassement professionnel ...
- motiver les employeurs à engager les DPI en AOT (autorisation d'occupation temporaire) à travers des programmes de sensibilisation, des incitations financières, abolition du délai de 6 mois pour accéder à l'AOT ...
- inciter à l'apprentissage initial et adulte (abolition des conditions d'accès)
- proposer des formations de préparation à l' apprentissage adulte ciblés sur des secteurs en recherche de main d'œuvre - exemple école hôtelière Diekirch
- garantir que le DPI puisse terminer son apprentissage en cas de refus de la demande d'asile et si souhaité être employé par le patron l'ayant formé
- prévoir régulièrement des évaluations du parcours vers l'emploi
- accompagnement et suivi individualisé, tel que le programme AGIR en France



ACTIONS SUR LE LONG TERME

- Mise en place d'une TASK FORCE pour coordonner les initiatives avec participation des associations de terrain.
- Soutien à l'entrepreneuriat
 - Mise en place de programmes d'accompagnement pour les réfugiés entrepreneurs.
- Adaptation des processus de recrutement par les entreprises
 - Systèmes de suivi et d'évaluation.
 - Sensibilisation et formation des entreprises.
 - Accès facilité au logement et à la mobilité.



PARLE

Programme d'Apprentissage et de Renforcement Linguistique pour l'Emploi,

Le projet PARLE part du constat que, si de nombreux dispositifs d'apprentissage du français existent, ils ne sont pas toujours adaptés aux contraintes et aux objectifs professionnels des ressortissants de pays tiers, bénéficiaires du REVIS. Les parcours classiques, souvent longs et généralistes, peinent à répondre aux besoins immédiats du marché du travail et ne permettent pas toujours un développement rapide des compétences linguistiques nécessaires au travail.

Pour répondre à ce besoin, EFID a développé **PARLE – Programme d'Apprentissage et de Renforcement Linguistique pour l'Emploi**, visant à améliorer l'employabilité et l'autonomisation par la pratique du français professionnel appliqué à des métiers. Dans une première phase, trois modules de formation de 100 heures seront mis en place, axés sur le français lié à des secteurs concrets : HORECA, entretien extérieur, construction et nettoyage. Ces modules seront conçus en collaboration avec des organismes



d'affectation TUC, afin de répondre aux besoins du terrain. Entre février 2025 et septembre 2026, environ 400 participants bénéficieront de cette formation.

Le projet sera accompagné d'une **étude ECR** menée par le **LISER**, pour évaluer l'impact du programme sur l'employabilité des participants à court et moyen terme, et formuler des recommandations politiques pour une meilleure intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers

au Luxembourg.

Dans une deuxième phase, les participants engagés dans une mesure TUC auront accès à un atelier spécifique dédié à la recherche d'emploi, avec un accompagnement personnalisé si nécessaire. Le projet est soutenu par le **Fonds AMIF** et l'**Office national pour l'inclusion sociale**. Pour plus d'infos : www.efid.lu



L'hébergement des réfugiés

Extraits du programme gouvernemental: (page 187)

- Les DPI seront répartis équitablement à travers le pays. Toutes les communes devront participer et être solidaires en ce qui concerne l'effort de créer des structures pour DPI.
- Le Gouvernement organisera des cours de langues et de vivre-ensemble pour tous les DPI. Ces cours seront obligatoires.

DPI demandeurs de protection internationale : obligation de l'Etat de les héberger
BPT Bénéficiaires de Protection Temporaire : accès immédiat au marché du travail

BPI bénéficiaires de protection internationale: accès au marché du travail et au REVIS

Communes hébergeant des réfugiés (7.1.2024) selon QP 1687 de Joelle Welfring / visites ministérielles (18.3.2025) selon QP 1939 de Sven Clement
 Communes ayant signé un **pacte communal** (QP 1939 - Extrait de la réponse du Ministre de la Famille Max Hahn: "...) Am Kader vun den Zeremonien vun der **Énnerschrëft vum Gemengepakt ass et mer dowéinst wichteg, a menger Interventoun d'Gemengen ëmmer nees dorop hinzewisen, dass och den Accueil vun Mänschen déi zu Lëtzebuerg Asyl ufroen, en Deel vun interkulturellen Zusammellewen duersteit, an op de Besoin am Beräich vun den Hebergemengensstrukturen ze sensibiliséieren. Bis elo hu folgend Gemengen de **Gemengepakt énnerschrëwen** (...):**

commune	DPI	BPI	BPT	Visite	pacte
Beaufort	25	32			
Bech					
Beckerich					
Berdorf	76	156			
Betrange	6	12			
Bettembourg	18	26			
Bettendorf					
Betzdorf					
Bissen					
Biver	27	58			
Boulaide					
Bourscheid	9	17			
Bous-Waldbredimus	4	10			
Clervaux					
Colmar-Berg					
Consdorf					
Contem					
Dalheim					
Diekirch	113	172			
Differdange	27	75	149		
Dippach *					
Dudelange	27	34	39		
Echternach			135		
Eil					
Erpeldange					

commune	DPI	BPI	BPT	Visite	pacte
Ésch-sur-Alzette *	53	88	117		
Ésch-sur-Sûre	61	49			
Eitelbruck	207	101			
Feulen					
Fischbach					
Flaxweiler					
Frisange	21	43			
Garnich					
Goesdorf					
Grennmacher *					
Groussbus-Wal	16	31			
Habscht					
Hefingen					
Helperknapp	50	24			
Hesperange	50	39			
Junglinster	37	45			
Käerjeng	18	23	138		
Kayl					
Kehlen					
Kiischpelt					
Koerich					
Kopstal	22	17			
Lac de la Haute-Sûre					
Larochette					
Lenningen					

commune	DPI	BPI	BPT	Visite	pacte
Leudelange					
Lintgen					
Lorentzweiler					
Luxembourg *	1 289	740	804		
Mamer*			43		
Mantemach					
Mersch	261	25			
Mertzt	30	30			
Mertzig					
Mondorange	45	125	36		
Mondorf-les-Bains *					
Niederanven			79		
Nommern					
Parc Hosingen					
Pétange					
Préizerdau					
Putscheid					
Rambrouch					
Reckange-sur-Mess					
Redange-sur-Attert	21	15			
Reisdorf					
Remich					
Roeser					
Rosport-Mompach					
Rumelange					

commune	DPI	BPI	BPT	Visite	pacte
Saerl					
Sandweiler					
Sanem	120	203			
Schengen					
Schieren*					
Schifflange	5	19			
Schuttrange					
Stadtbredimus					
Steinfort					
Steinsel					
Strassen					
Tandel	39	37			
Troisvierges					
Usseldange					
Vallée de l'Ernz					
Vianen	9	3			
Vichten					
Waldbilling					
Walferdange					
Weiler-la-Tour					
Weiswampach					
Wiltz					
Winerange	47	3			
Winsefer					
Wormeldange					

* communes où un Ministre actuel était bourgmestre, resp. échevin

Loi d'asile, loi du 18.12.2015 Art. 66. Afin de faciliter l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale dans la société, le Gouvernement leur garantit l'accès aux programmes d'intégration qu'il juge appropriés de manière à tenir compte des besoins spécifiques des bénéficiaires du statut de réfugié ou du statut conféré par la protection subsidiaire, ou crée les conditions préalables garantissant l'accès à ces programmes.

Art 10. (7) Les demandeurs peuvent participer à la gestion des ressources matérielles et des aspects non matériels de la vie dans la structure d'hébergement par l'intermédiaire d'un comité ou d'un conseil consultatif représentatif des personnes qui y sont hébergées.

Logement abordable, loi du 7.8.2023 (Art. 12-4) Par dérogation à l'article 11, le taux de la participation financière aux logements dédiés aux demandeurs de protection internationale, aux réfugiés et personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire est de 100 pour cent des coûts prévus à l'article 14, sous réserve des crédits budgétaires.



Pour aller plus loin.....

Migrant integration hub

The migrant integration hub is the EU's main source of information on the inclusion of migrants. It brings together in one place information about EU initiatives supporting integration, as well as news, facts and stories of successful projects from all the 27 EU countries.

[Migrant integration hub](#)

Site du Collectif Réfugiés

LFR Letzbuerger Flüchtlingsrot

Zesummeliewen

portail du vivre-ensemble interculturel.

Le site du Ronnen Desch

Actualité du vivre ensemble
mise à jour régulière

Mes droits

qui peut m'aider?
site en 5 langues

et pour contacter le Ronnen Desch :

[info@ronnendes.ch.lu](mailto:info@ronnendes.ch)

Feedback - résultats du sondage

- 118 visites sur le site du sondage, 68 personnes ont complété le sondage, 30 ne l'ont pas terminé.
- Un tiers des personnes ont eu l'invitation pour la plénière par leur bourgmestre.
- 62 personnes ont estimé que la durée de 2 heures était suffisante, une a indiqué que 17 heures était trop tôt.
- 58 répondants ont estimé que la parole était accessible à tout le monde et les réponses des „officiels“ trop floues.
- Quelques-uns ont regretté un ton parfois agressif.
- Pour élargir la participation on a suggéré e.a. de faire valoir une plénière Ronnen Desch comme séance du Conseil Supérieur du Vivre Ensemble avec un jeton à la clé.
- 57 répondants ont souhaité la participation de concernés, DPI et BPI.
- Souhait largement partagé d'indiquer avec l'invitation un ordre du jour, d'offrir une interprétation vers l'Anglais et d'élargir les thématiques au-delà des réfugiés.
- Souhait unanime que le Ministre vienne à une plénière AVANT d'arrêter ses mesures.

Un mot de la fin par Serge Kollwelter (RD)

Certaines questions et présentations n'ont malheureusement pas pu être posées ou présentées, faute de temps: nous nous en excusons

Voêo : Des organisations de la société civile se sont assemblées pour renforcer le débat public et traiter des questions liées au droit d'association, de rassemblement ainsi que d'autres questions relatives à la société civile. Il n'est par exemple pas acceptable qu'un projet de loi sur la mendicité (Heescheverbuet) soit annulé pour être remplacé par un projet de loi sur le Platzverweis.

CUSS : Le projet CUSS (couverture universelle des soins de santé) trouve son origine dans le cadre du Ronnen Dësch. L'objectif est de permettre à tous d'avoir accès aux soins de santé, ce qui coûterait moins cher à la société que de laisser des maladies graves se développer. Il s'agit d'un projet pilote figurant également dans le programme du gouvernement.

Un grand merci à toutes les personnes présentes, notamment les représentants des ministères. Un grand merci à la commune de Lorentzweiler pour son accueil. Merci également aux traducteurs.

Le ministre Hahn serait éventuellement disponible au printemps de l'année prochaine pour présenter les mesures arrêtées.